

Ce dispositif concerne les parents d'enfants de moins de 16 ans au jour du début de l'arrêt ainsi que les parents d'enfants en situation de handicap sans limite d'âge.

Dans ce contexte, la prise en charge de l'arrêt de travail se fait exceptionnellement sans jour de carence et sans examen des conditions d'ouverture de droit.

L'arrêt peut être délivré pour une durée pouvant aller jusqu'à 21 jours. Au-delà de cette durée, la déclaration devra être renouvelée autant que de besoin. Il est possible de fractionner l'arrêt ou de le partager entre les parents sur la durée de fermeture de l'établissement. Un seul parent à la fois peut se voir délivrer un arrêt de travail.

Étape 1 : Accédez au site dédié : <https://declare.ameli.fr/> et cliquer sur **Accéder au service employeur**

Déclaration de maintien à domicile – Coronavirus

Déclaration de maintien à domicile

Vous êtes assuré

Vous pouvez demander à bénéficier d'un arrêt de travail si vous êtes une femme enceinte dans son troisième trimestre de grossesse ou souffrez d'une affection de longue durée.

[ACCÉDER AU SERVICE ASSURÉ](#)

Vous êtes employeur ou indépendant

Vous souhaitez demander un arrêt de travail pour vous-même ou vos salariés contraints de garder leur enfant à domicile.

[ACCÉDER AU SERVICE EMPLOYEUR](#)

Étape 2 : Lire attentivement la note **Service de déclaration en ligne des arrêts de travail** et cliquer sur le bouton **Continuer** (en bas de la page)

Service de déclaration en ligne des arrêts de travail

Dans le cadre des mesures visant à limiter la diffusion du coronavirus, les autorités publiques ont décidé la fermeture temporaire de l'ensemble des structures d'accueils de jeunes enfants et d'établissements scolaires.

Cette décision donne lieu à une prise en charge exceptionnelle d'indemnités journalières par l'Assurance Maladie pour les parents qui n'auraient pas d'autre possibilité pour la garde de leurs enfants (télétravail notamment) que de rester à leur domicile ou qui ne bénéficieraient pas des modes de garde adhoc mis en place pour les professions prioritaires.

⋮
↓

Attention, « declare.ameli.fr » n'est pas un télé-service de déclaration des personnes présentant des symptômes du coronavirus ou infectées par cette maladie, ces dernières relevant d'un arrêt de travail prescrit par un médecin.

[CONTINUER](#)

Étape 3 : Remplir le formulaire

3-a : Dans **Type d'identifiant**, choisir **Artiste-Auteur** pour accéder au formulaire dédié à votre profession

Identification entreprise

Type d'identifiant

- SIREN
- SIRET
- numéro ADELI/AMELI/RPPS
- CESU
- PAJEMPLOI
- Artiste-Auteur**

3-b : Renseigner votre email et cocher la case **Je certifie que cette déclaration concerne les employés ne pouvant télétravailler**

Identification entreprise

Type d'identifiant
Artiste-Auteur

Email

Je certifie que cette déclaration concerne des employés ne pouvant pas télétravailler

3-c : Pour faire votre déclaration, cliquer sur **Ajouter un employé**

Liste de(s) employé(s)*

* si vous êtes travailleur indépendant, profession libérale, professionnel de santé, artiste-auteur ou auto-entrepreneur, vous pouvez vous déclarer vous-même de manière identique.

| Numéro de sécurité sociale ↑ | Nom | Prénom | Date de naissance | Téléphone | Date de début de l'arrêt | Actions |
|------------------------------|-----|--------|-------------------|-----------|--------------------------|---------|
| Aucun employé renseigné | | | | | | |

+ AJOUTER UN EMPLOYÉ

3-d : Et renseigner les champs concernant le demandeur et un des enfants de moins de 16 ans puis cliquer sur **Valider**

Ajouter un employé

Numéro sécurité sociale
13 caractères (sans clé) 0 / 13

Nom Prénom

Date de naissance

Numéro de téléphone
0 / 10

Date de début de l'arrêt Nombre de jours d'arrêt

Attention, en cas d'une précédente déclaration pour ce même employé, les périodes des arrêts ne doivent pas se chevaucher.

Informations sur un enfant

Nom d'un enfant Prénoms d'un enfant

Date de naissance d'un enfant

ANNULER VALIDER

Étape 4 : Enfin vérifier que votre demande apparaît bien dans le tableau, cocher la case **Je certifie[...]**, puis cliquer sur **Déclarer le(s) employé(s)** pour terminer votre demande

| Numéro de sécurité sociale ↑ | Nom | Prénom | Date de naissance | Téléphone | Date de début de l'arrêt | Actions |
|------------------------------|-----------|--------------|-------------------------|--------------|--------------------------|---------|
| Votre n° de sécurité sociale | Votre nom | Votre prénom | Votre date de naissance | Votre numéro | Date de début | |

+ AJOUTER UN EMPLOYÉ

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de ma déclaration conformément aux [Conditions Générales d'Utilisation du télé-service](#).

DÉCLARER LE(S) EMPLOYÉ(S)

Les déclarations faites sur ce télé-service ne déclenchent pas une indemnisation automatique des personnes concernées. Cette indemnisation se fait après vérification par les caisses de sécurité sociale des éléments transmis et sous réserve de l'envoi, selon les procédures habituelles, des éléments de rémunération à la caisse d'affiliation des personnes concernées.